

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 11 janvier 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 38.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 10-5825

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier suppléant;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier suppléant en ajoutant les items suivants :

- 7.12 Demande de subvention pour la construction d'une deuxième glace couverte.
- 7.13 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques.
- 7.14 Démission du chef de Division – développement culturel.
- 7.15 Demande de subvention pour le prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la route d'accès de l'autoroute 73.
- 7.16 Félicitations à M. Yves Doyon pompier pour la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N^o 10-5826

Séance ordinaire du 14 décembre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5827

Séance extraordinaire du 21 décembre 2009

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2009 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 343-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à deux endroits**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2009

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 344-2009 amendant le Règlement de zonage 150-2005 afin d'agrandir les zones CD-502 et CD-711**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-5828

Adoption du second projet de règlement numéro 341-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 341-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-541**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 341-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5829

Adoption du second projet de règlement numéro 342-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 342-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les centres de tri**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 342-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5830

Adoption du projet du règlement numéro 349-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 349-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 349-2010** intitulé "**Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme**", par lequel la Municipalité amende le Règlement 163-2005 intitulé "Plan d'urbanisme" en vigueur depuis le 21 septembre 2005, **afin d'agrandir l'affectation commerce et service de type local et régional à même l'affectation résidentielle de très faible densité**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 janvier au 8 février 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 février 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 349-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5831

Adoption du projet du règlement numéro 350-2010

Le greffier résume le projet du **Règlement numéro 350-2010**.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5831 (suite)

QUE le projet du **Règlement numéro 350-2010** intitulé "Règlement d'amendement au Règlement de zonage", par lequel la Municipalité amende le Règlement numéro 150-2005 en vigueur depuis le 25 août 2005, **afin d'agrandir la zone CD-601 à même la zone RA-509**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 11 janvier au 8 février 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 février 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du **Règlement numéro 350-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2009

Je, Irma Quirion, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 341-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-541**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2009

Je, Manon Tousignant, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 342-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 concernant les centres de tri**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2009

Je, Marie-Ève Dutil, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 343-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à deux endroits**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-5832

Autorisation d'entreprendre les travaux prévus
au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2010

ATTENDU : que ce conseil a adopté un programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012;

ATTENDU : que certains travaux doivent être soumis au conseil pour approbation avant leur réalisation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la mise en marche des projets suivants prévus au programme triennal d'immobilisations pour l'année 2010 :

RÉSOLUTION N° 10-5832 (suite)

1. Acquisition de mobilier.
2. Complexe culturel.
3. Études équipements sportifs et quai Pinon.
4. Acquisition équipement informatique.
5. Acquisition équipements et outillage (Sécurité publique).
6. Acquisition équipements et outillage (Incendie).
7. Acquisition équipements et outillage (Sauvetage).
8. Acquisition équipements et outillage (Travaux publics).
9. Toiture pavillon Alfred Leblond.
10. Acquisition volumes bibliothèque.
11. Rayonnage et meuble ordinateurs.
12. Tables pique-nique et tente 10 X 10.
13. Mise aux normes camion mousse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5833

Approbation des comptes payables par le fonds
d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a. directeur des Finances et trésorier, en date du 4 janvier 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 1 468 563,70 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 314 961,78 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 783 525,48 \$ pour les chèques couvrant la période du 11 décembre 2009 au 4 janvier 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5834

Demande de paiement numéro 11 pour les travaux de réhabilitation
d'aqueduc et égouts sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue

ATTENDU : les travaux de réhabilitation d'aqueduc et égouts et route 173 de la 159^e Rue à la 193^e Rue confiés à l'entrepreneur Giroux & Lessard Ltée;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ing. et directeur associé des Services techniques et de M. Serge Berberi, ing. de la firme Genivar Sec, à l'effet de procéder à la demande de paiement numéro 11 pour ces travaux;

ATTENDU : que la recommandation comprend l'approbation de la demande de paiement numéro 11 au montant de 54 420,31 \$, dont une somme de 49 578,60 \$ payable par le ministère des Transports du Québec et 4 841,71 \$ payable par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5834 (suite)

QUE ce conseil accepte la demande de paiement numéro 11 au montant de 54 420,31\$ pour les travaux de réhabilitation aqueduc et égout sur la route 173, de la 159^e Rue à la 193^e Rue.

QUE la somme de 4 841,71 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement d'emprunt 269-2008.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5835

Demande d'installation de bannières par le Festival beauceron de l'érable

ATTENDU : la demande du Festival beauceron de l'érable à l'effet d'installer des bannières sur des lampadaires municipaux, à certains endroits déjà prévus par la politique d'affichage de la Ville;

ATTENDU : que la période d'affichage serait du 20 février au 10 avril 2010;

ATTENDU : que l'organisme a transmis une preuve d'assurance au montant de 2 millions de dollars;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Festival beauceron de l'érable à procéder à la pose de bannières sur les lampadaires municipaux, le tout conformément à la politique d'affichage de la Ville.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation du système d'ancrage de bannières par les Travaux publics et que les supports de bannières soient laissés en permanence sur les lampadaires où ils seront installés et que les bannières ne doivent pas camoufler les numéros d'identification des poteaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5836

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau

ATTENDU : le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville désire faire une demande dans le cadre de ce programme pour l'ensemencement de poissons afin d'organiser le Festival de pêche;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

QUE Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5837

Programme d'Aide aux projets en animation culturelle des bibliothèques publiques 2009-2010

ATTENDU : la mise sur pied du programme d'Aide aux projets en animation culturelle des bibliothèques publiques du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

ATTENDU: que ce programme permet d'accorder une aide financière pouvant représenter jusqu'à 70% des dépenses admissibles;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture en date du 4 janvier 2010, dans lequel elle demande de l'autoriser à déposer deux projets intitulés : *Regarde ce que je lis* et *Navette biblio*;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture, à déposer, auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, deux projets intitulés : *Regarde ce que je lis* et *Navette biblio*; dans le cadre du programme Aide aux projets en animation culturelle des bibliothèques publiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5838

Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme d'Aide aux projets en animation culturelle des bibliothèques publiques

ATTENDU : la résolution numéro 10-5837 par laquelle ce conseil autorise le dépôt de deux projets dans le cadre du programme d'Aide aux projets en animation culturelle des bibliothèques publiques;

ATTENDU : qu'un protocole d'entente sera signé entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Saint-Georges pour donner suite à ces projets;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme d'Aide aux projets en animation culturelle des bibliothèques publiques.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5839

Modification des conditions de travail du chef du Contentieux

ATTENDU : la demande de M. Martin Sirois pour modifier son horaire de travail, de façon à travailler 3 jours/semaine pendant l'année 2010;

ATTENDU : les discussions intervenues entre M. Martin Sirois et M. Marcel Grondin, directeur général, concernant les modalités de cette modification à l'horaire de travail;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Martin Sirois à travailler 3 jours par semaine pour l'année 2010 et que les ajustements concernant le salaire de M. Sirois et ses conditions de travail soient effectués en conséquence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5840

Embauche de personnel temporaire pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, des employés au centre de ski pour du travail d'entretien ménager; préposés à la neige artificielle, au restaurant, à la billetterie et aux remontées mécaniques;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Blais, directeur des Ressources humaines, en date du 8 décembre 2009, lequel rapport a été déposé et discuté au comité général du 6 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche du personnel suivant :

Préposé à l'entretien ménager :

- Sylvain Lavoie – taux horaire : 9,15 \$/2^e année
Période : 5 décembre 2009 au 30 avril 2010

Préposés à la neige artificielle :

- Hugues Létourneau – taux horaire : 9,00 \$/1^{re} année
- Sylvain Lavoie – taux horaire : 9,15 \$/2^e année
Période : 3 décembre 2009 au 30 avril 2010
- David Castello – taux horaire : 9,00 \$/1^{re} année
- Olivier Drouin – taux horaire : 9,00 \$/1^{re} année
Période : 11 décembre 2009 au 30 avril 2010

Préposées au restaurant :

- Chantale Carrier – taux horaire : salaire minimum/1^{re} année
- Mylène Chabot – taux horaire : salaire minimum/1^{re} année
Période : 5 décembre 2009 au 30 avril 2010
- Pauline Fortin – taux horaire : 9,00 \$/1^{re} année
Période : 19 décembre 2009 au 30 avril 2010

RÉSOLUTION N° 10-5842

Modification de la résolution numéro 09-5784
concernant la nomination de représentants sur divers comités

ATTENDU : la résolution numéro 09-5784, adoptée le 23 novembre 2009, par laquelle ce conseil nommait des représentants pour siéger sur divers comités;

ATTENDU : qu'il y aurait lieu de modifier cette résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution numéro 09-5784, adoptée le 23 novembre 2009, soit modifiée à l'effet de nommer Mme Carole Paquet comme représentante de la Municipalité sur le comité des Amants de la scène et monsieur le conseiller Serge Thomassin à titre d'observateur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5843

Demande de subvention pour la construction d'une deuxième glace couverte

ATTENDU : le besoin identifié à l'effet qu'une deuxième glace couverte est nécessaire pour répondre au besoin de la population;

ATTENDU : qu'un tel projet est évalué à une somme d'environ 7 000 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Marcel Grondin directeur général, à déposer une demande de subvention pour le projet de construction d'une deuxième glace couverte évalué à 7 000 000 \$ dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec.

QUE ce conseil confirme qu'il s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE M. Marcel Grondin directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5844

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

ATTENDU : que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU : que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5844 (suite)

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) dont le siège social est situé au 485, boulevard Renault, Beauceville G5X 1N5, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5845

Démission du chef de Division – développement culturel

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Carl Pépin, chef de Division – développement culturel en date du 8 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Carl Pépin à titre de chef de Division – développement culturel et ce à compter du 23 janvier 2010, et que des sincères remerciements lui soient adressés pour tous les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5846

Demande de subvention pour le prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la route d'accès de l'autoroute 73

ATTENDU : qu'une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec a été déposée pour le projet de prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la route d'accès de l'autoroute 73 par la résolution 09-5396 adoptée le 27 avril 2009 ;

ATTENDU : que la Ville doit s'engager à payer sa part des coûts admissibles du projet, ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet;

ATTENDU : que les nouveaux estimés pour ces travaux s'élèvent à 1 847 728 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate monsieur le maire et le greffier pour signer le protocole avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réalisation du projet de prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la route d'accès à l'autoroute 73.

QUE ce conseil confirme que la Ville de Saint-Georges s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet, ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5847

Félicitations à M. Yves Doyon pompier pour la Ville de Saint-Georges

ATTENDU : toute l'expertise acquise par M. Yves Doyon pompier à Ville de Saint-Georges concernant l'utilisation des caméras thermiques infrarouge;

ATTENDU : la reconnaissance de cette expertise qui a amené M. Doyon à enseigner le maniement des caméras thermiques infrarouge à l'école des pompiers du Campus Notre-Dame-de-Foy, à l'Institut de protection contre les incendies du Québec et à une trentaine de services des incendies dans la province de Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ à l'unanimité

QUE ce conseil félicite M. Yves Doyon pour son expertise et son professionnalisme démontrés au Service des incendies de la Ville de Saint-Georges et partout dans la province de Québec.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

LISTE DE PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de décembre 2009 au montant de 5 975 500 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

Le résumé comparatif mensuel des permis émis pour le mois de décembre 2009 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Un résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats jusqu'à la fin du mois de décembre 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Le rapport des activités du Service de la sécurité incendie pour le mois de décembre 2009 est déposé au conseil.

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS D'AÉRONEFS ET COMPARATIF ANNUEL

Le rapport sur les mouvements d'aéronefs à l'aéroport de Saint-Georges pour le mois de décembre 2009 et le comparatif annuel sont déposés au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2009

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de novembre 2009, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; cartes-loisirs; Polyvalente St-Georges; activités parascolaires; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; centre de ski; chalet parc des Sept-Chutes; centre culturel Marie-Fitzbach (expositions, activités et événements spéciaux, location de salles); cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL
TEMPORAIRE POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de personnel temporaire au centre de ski comme moniteurs ski/planche et préposés remontées mécaniques pour la période variant du 1^{er} décembre 2009 au 30 avril 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL TEMPORAIRE
POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de personnel temporaire pour le Service des loisirs et de la culture comme enseignants au patinage de base et hockey plaisir; surveillants anneau de glace et service d'ordre pour la période variant du 30 novembre 2009 au 30 novembre 2010 est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 6 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Aucun compte rendu.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Madame la conseillère Irma Quirion demande quels sont les édifices visés par la demande d'accessibilité (poste de police et centre culturel Marie-Fitzbach); et monsieur le conseiller Lionel Bisson sur un permis sur la 6^e Avenue et sur le terrain de baseball.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 20, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par monsieur le conseiller Jean Perron, la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier